



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mme QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA,
RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusée : Mme FORBIN

PV du 28 mars 2023

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'Etampes

Nous informant que les clubs de foot n'auront pas accès aux installations du stade Laloyeau et du stade_Minier le samedi 1er avril 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy-sous-Sénart

Fermeture des stades municipaux Maurice Perraguin et son annexe à compter du 20 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.



Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 29 avril au mardi 2 mai 2023.

Courrier de la Mairie de Massy

La commission fait savoir que le samedi 3 juin 2023 est la dernière journée de championnat et qu'en vertu de l'article 10.3 du RSG du DEF cette dernière journée doit impérativement se dérouler le même jour à l'heure officielle.

Il vous appartient donc de bien vouloir trouver un terrain de repli.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture du stade Louis Babin

Terrain d'honneur

Samedi 15 avril 2023

Mercredi 17 mai 2023

Terrain d'honneur - terrain synthétique

Samedi 8 avril 2023

Dimanche 04 et 25 juin 2023

Samedi 30 septembre 2023

Arrêté Municipal de la Mairie de Grigny

Fermeture du terrain d'honneur du stade Jean Miaud du 21 février au 30 avril 2023.

Arrêté Municipal de la Mairie de Cerny

Fermeture du terrain de football du vendredi 17 mars au dimanche 30 avril 2023 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Sermaise

Fermeture du stade le Quesnoie les samedi 13 mai 2023 et dimanche 14 mai 2023.

COUPES

Les prochains tours de coupe de l'Essonne toutes catégories auront lieu comme suit :

Le 2 avril 2023

U18 1/8 FINALE

Les 8 et 9 avril 2023

SENIORS F A 11 ¼ FINALE

U18 F A 11 ¼ FINALE

U15 F A 8 ¼ FINALE

U14 ¼ FINALE

U16 ¼ FINALE

SENIORS ESSONNE ¼ FINALE

SENIORS DISTRICT ¼ FINALE

CDM ¼ FINALE

VETERANS ¼ FINALE

+45 ANS ¼ FINALE



Le 30 avril 2023
U18 ¼ FINALE

CALENDRIERS

Seniors

Courriel de Soisy sur Seine AS en date du 28 mars 2023,
nous avisant du forfait général de sa deuxième équipe Seniors évoluant en D5/C.
Amende réglementaire pour forfait général.
Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements (équipe 1 en D2).

COUPES ESSONNE FEMININES

Match n° 25787721 du 8 avril 2023

Val Yerres Crosne 1 / Grigny US 1 * U18 F à 11

Demande de Val Yerres Crosne de changement de date via Footclubs.
La Commission ne peut donner son accord.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 18 MARS 2023

Seniors F à 11 * D1

MNVDB FC 1 / Ulis CO 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

U15 F à 8 * Poule A

Montgeron ES 1 / MNVDB FC 1

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 25 MARS 2023

Seniors F à 11 * D1

MNVDB FC 1 / Boissy sous St Yon 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 avril 2023.

U15 F à 8 * Poule A

Ulis CO 1 / Val Yerres Crosne 1

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule B

Evry FC 1 / Villabé ETS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule C

Dourdan Sports 1 / Palaiseau US 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Paray FC 1 / MNVDB FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 1 / Longjumeau FC 1 * U15 F à 8 * Poule B du 1^{er} avril 2023 au 22 avril 2023

Accord de la Commission.

Match n° 25675554 du 25 mars 2023

Etampes FC 1 / Ste Geneviève FC 1 * U15 F à 8 * Poule A

Demande d'Etampes FC de changement de date via Footclubs, le 21 mars 2023 à 19 h 02.

Accord de Ste Geneviève FC.

Accord de la Commission.

Amende à Etampes FC pour demande tardive.

Match n° 25675500 du 25 mars 2023

Arpajonnais RC 1 / Evry FC 2 * U15 F à 8 * Poule C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'Evry FC 2.

Amende réglementaire à Evry FC.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 26 MARS 2023



D3/B

Etampes FC 2 / Milly Gatinais FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D5/A

St Germain les Arpajon 1 / St Vrain FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D5/D

Athis-Mons USO 2 / Janville Lardy ASL 2

Lecture du rapport du club recevant.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Savigny Foot CO 2 / Itteville AS 1 * D2/B

Montgeron ES 1 / Jeunesse Etampoise 2 * D4/B

Orsay Bures FC 2 / Mennecey CS 2 * D4/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Verrières le Buisson 1 / St Michel FC 91 1 * D2/A

Epinay sur Orge SC 1 / Viry Chatillon ES 3 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Itteville AS 1 / Palaiseau US 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24726510 du 19 mars 2023

Sud Essonne 2 / Mennecey CS 2 * D4/B

Reprise du dossier.

Courriel de Sud Essonne.

Courriel de Mennecey CS.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



La Commission enregistre le résultat : Sud Essonne 2 / Mennecy CS 2 : 4-1.

Match n° 24726127 du 26 mars 2023

Massy 91 FC 2 / Draveil FC 2 * D3/A

Courriel de Massy 91 FC.

Lecture FMI.

La Commission demande à l'arbitre et à l'équipe de Draveil FC 2 le score de la rencontre pour sa réunion du 4 avril 2023.

Match n° 24723396 du 26 mars 2023

SO Verthois 1 / Epinay sur Orge SC 2 * D5/B

Lecture FMI.

Rapport du délégué. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'Epinay sur Orge SC.

Amende réglementaire à Epinay sur Orge SC.

Match n° 24723498 du 16 avril 2023

Itteville-Ballancourt 2 / Epinay Athlético FC 2 * D5/C

Demande d'Itteville AS de changement d'heure via Footclubs.

Refus d'Epinay Athlético FC.

Au vu du motif invoqué (2 rencontres à la même heure), la Commission donne son accord.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 11 MARS 2023

Problème d'accès au serveur fédéral rencontré pour la FMI.

Réception d'une feuille de match papier pour la rencontre suivante. Reprise du dossier :

Grigny FC 1 / Epinay Athlético FC 1

FMI NON PARVENUES DU 25 MARS 2023

D1

Fleury 91 FC 2 / Dourdan Sports 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D2/A

Longjumeau FC 1 / Paray FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/A

Epina y sur Orge SC 2 / Mennecy CS 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/C

Massy 91 FC 3 / Morsang sur Orge FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Fleury 91 FC 2 / Dourdan Sports 1 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Soisy sur Seine AS 1 / Ste Geneviève FC 1 * D2/B

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Linaz Montlhéry ESA 1 / Ullis CO 1 * D1

Arpajonnais RC 1 / Brétigny FCS 3 * D2/B

Arpajonnais RC 3 / Grigny US 4 * D4/C * du 13 mai 2023

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Vigneux CO 2 / Epina y Athlético FC 1* D4/B du 1^{er} avril 2023 avancé au 29 mars 2023 à 18 h

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Epina y sur Orge SC 1 / Tremplin Foot 1 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 24701090 du 11 mars 2023

Fleury 91 FC 3 / Epina y sur Orge SC 2 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel d'Epina y sur Orge SC,

Courriel de l'arbitre confirmant le résultat de la rencontre : 2-0. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat : Fleury 91 FC 3 / Epina y sur Orge SC : 2-0.



Match n° 24700689 du 25 mars 2023

Etampes FC 1 / Palaiseau US 2 * D1

Demande d'Etampes FC de changement d'heure via Footclubs, le 21 mars 2023.

Accord de Palaiseau US.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Etampes FC pour demande tardive.

Match n° 24701093 du 25 mars 2023

Saclas Méréville US 1 / Ste Geneviève FC 2 * D3/A

Courriels de Ste Geneviève FC et de Saclas Méréville US.

Courriel et rapport de l'arbitre de cette rencontre nous informant d'une erreur de saisie pour le score de cette rencontre. Remerciements.

La Commission enregistre le nouveau score :

Saclas Méréville US 1 / Ste Geneviève FC 2 : 1-5.

Match n° 24700694 du 1^{er} avril 2023

Palaiseau US 2 / Fleury 91 FC 2 * D1

Courriel de Palaiseau US.

Au vu du motif invoqué (organisation des finales départementales U13), la Commission reporte la rencontre au 8 avril 2023.

Match n° 24967088 du 1^{er} avril 2023

Epinau sur Orge SC 3 / Savigny Foot CO 2 * D4/A

Courriel d'Epinau sur Orge SC de demande de changement d'heure.

Au vu du motif invoqué, la rencontre aura lieu à 14 h le 1^{er} avril 2023.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Mennecy CS 1 / Ris Orangis US 1 du 9 avril 2023 avancé au 2 avril 2023

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 19 MARS 2023

D4/A

Ulis CO 2 / Morsang sur Orge FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 26 MARS 2023

D2/B

Morangis Chilly FC 1 / Massy 91 FC 1

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 avril 2023, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/D

Fleury 91 FC 3 / Draveil FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 avril 2023.

TI 72 h du 26 mars 2023 à jouer le 30 avril 2023

Palaiseau-Villebon 3 / Milly Gatinais FC 1 * D3/A

Demandes de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Ste Geneviève FC 1 / Evry FC 3 * D2/A

Ste Geneviève FC 1 / Arpajonnais RC 1 * D2/A * du 16 avril 2023

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Grigny US 3 / St Germain Saintry 2 * D4/C du 16 avril 2023 avancé au 9 avril 2023

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

St Michel FC 91 2 / Palaiseau-Villebon 4 * D4/C

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 25171020 du 2 avril 2023

Tremplin Foot 2 / Longjumeau FC 2 * D4/D

Demande de Longjumeau FC de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club recevant, la Commission maintient la rencontre au 2 avril 2023.

Match n° 24724878 du 16 avril 2023

Epinay Athlético FC 1 / Etampes FC 2 * D3/B

Courriel d'Epinay Athlético FC demandant le report du match suite à plusieurs rencontres sur le même terrain.

La rencontre est reportée au 30 avril 2023.

COUPE ESSONNE U18

Demande de changement de terrain via Footclubs



Soisy sur Seine AS 1 / Brunoy FC 1

Accord de la Commission.

Match n° 25783115 du 2 avril 2023

Fleury FC 2 / Morangis Chilly FC 1

Courriel de Fleury FC demandant le report de la rencontre.

Au vu du motif invoqué, la Commission fixe la rencontre au mercredi 5 avril 2023 à 20 h.

Match n° 25783116 du 2 avril 2023

St Michel FC 91 1 / Evry FC 1

Demande d'Evry FC de changement de date et d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre.

Match n° 25783117 du 2 avril 2023

Palaiseau US 1 / Draveil FC 1

Demande de Palaiseau US de changement de date et d'heure via Footclubs et courriel de Palaiseau US.

Refus de Draveil FC.

La Commission fixe la rencontre au mercredi 19 avril 2023 à 20 h 30.

Match n° 25783118 du 2 avril 2023

Etampes FC 1 / Brétigny FC 2

Demande d'Etampes FC de changement de date et d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 26 MARS 2023

D2/B

Ulis Co 2 / Verrières le Buisson 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du délégué. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Grigny US * D1

Courriel de Grigny US.

La Commission ne peut prendre en compte votre demande.

Match remis du 11 décembre 2022 à jouer le 9 avril 2023

Ste Geneviève FC 1 / Morangis Chilly FC 1 * D1



Demandes de changement de terrain via Footclubs

Aigle Fertoise 1 / Mennecy CS 2 * D3/B * du 09/04/2023

Aigle Fertoise 1 / Ballainvilliers AS 1 * D3/B * du 30 avril 2023

Orsay Bures FC 2 / Portugais Ris Orangis US 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Grigny US 1 / Ris Orangis US 1 * D1 * du 16 avril 2023

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'heure via Footclubs

Savigny Foot CO 1 / Viry Chatillon ES 2 * D2/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 25093947 du 26 mars 2023

Mennecy CS 2 / Ballainvilliers AS 1 * D3/B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Ballainvilliers AS 1.

Amende réglementaire à Ballainvilliers AS.

Match n° 24725294 du 23 avril 2023

Epinay Athlético FC 1 / Draveil FC 1 * D3/B

Courriel d'Epinay Athlético FC demandant le report du match suite à plusieurs rencontres sur le même terrain.

La Commission fixe la rencontre au 21 mai 2023.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 19 MARS 2023

D3/B

St Germain les Arpajon 11 / Verrières le Buisson 12

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72 h du 26 mars 2023 à jouer le 9 avril 2023

Villabé ETS 11 / Soisy sur Seine AS 11 * D2/A

Match remis du 19 mars 2023 à jouer le 30 avril 2023

Aigle Fertoise 11 / APCSS 91 11 * D4/A



Demande de changement de terrain via Footclubs

Aigle Fertoise 11 / Villiers sur Orge FC 11 * D4/A * du 23 avril 2023

Accord de la Commission.

Match n° 24723965 du 26 mars 2023

Wissous FC 12 / Champcueil FC 11 * D3/A

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Courriel de Wissous FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 24723797 du 14 mai 2023

Sermaise FC 11 / Massy 91 FC 11 * D2/A

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission fixe la rencontre au 30 avril 2023.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 19 MARS 2023

Poule C

Boussy-Quincy FC 8 / SO Vertois 8

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 22 mars 2023 à 17 h 04.

Amende réglementaire à Boussy-Quincy FC pour transmission tardive.

Ollainville AS 8 / Coudraysien FC 8

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 24 mars 2023 à 10 h 43.

Amende réglementaire à Ollainville AS pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUE DU 26 MARS 2023

Poule B

Villejust Avenir 8 / Villabé ETS 8

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 4 avril 2023.

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Wissous FC 8 / Epinay sur Orge SC 8 * Poule A du 9 avril 2023 au 12 avril 2023 à 20 h au stade de l'Europe 1 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.



Match n° 24978023 remis au 12 mars 2023

Coudraysien FC 8 / Orsay Bures FC 8 * Poule C

Reprise du dossier.

Courriel de Coudraysien FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande au club d'Orsay Bures FC le résultat de la rencontre pour sa réunion du 4 avril 2023.

+55 ANS

Match remis du 19 mars 2023 à jouer le 30 avril 2023

Epinay sur Orge SC 10 / Montgeron ES 11* Poule B

Match n° 24977590 du 26 mars 2023

Ollainville AS 10 / Athis-Mons USO 10 * Poule A

Demande d'Athis-Mons USO de changement date via Footclubs, le 23 mars 2023.

Accord d'Ollainville AS pour jouer le 7 mai 2023.

Accord de la Commission.

Amende réglementaire à Athis-Mons USO pour demande tardive.